

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00211  
Numéro SIREN : 825 291 818  
Nom ou dénomination : 2JL

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 6493

SARL 2JL

DEPÔT

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

28 JUN 2022  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

6403

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 111  
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL 2JL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise		20 BOULEVARD DE LA TOUR D'AUVERGNE 35000 RENNES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*		82529181800029		Néant   *		
				Exercice N clos le 30/04/2022		
		Hat 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 766	AG	1 766
		Fonds commercial (1)	AH	242 270	AI	242 270
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
		Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	12 472	AQ	568
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	111 931	AS	79 368
		Autres immobilisations corporelles	AT	328 692	AU	168 067
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	112	BE	112
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	6 150	BI	6 150
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>703 394</b>	<b>BK</b>	<b>249 770</b>
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM
	En cours de production de biens		BN		BO	
	En cours de production de services		BP		BQ	
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	94 103	BU	94 103
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	DIVERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 533	BY	48 533
		Autres créances (3)	BZ	31 874	CA	31 874
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	155 696	CG	155 696	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 290	CI	13 290	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>343 498</b>	<b>CK</b>	<b>343 498</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM				
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 046 893</b>	<b>IA</b>	<b>249 770</b>	<b>797 122</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances		

Cegid Group

\* Les explications concernant cette rubrique figurent dans la note 2.2 du bilan.

EXTRAIT CONFORME  
DU REGISTRE DU COMMERCE

SARL 2JL

COMPTES ANNUELS

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire l'article 51 A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SARL 2JL	Neant	
Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	70 000 )	DA	70 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK )	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ )	DG	
	Report à nouveau		DH	( 24 826 )
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	( 9 909 )
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
<b>TOTAL (I)</b>				DL 35 263
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (II)</b>				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
<b>TOTAL (III)</b>				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	253 673
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV	236 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	124 729
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	77 649
	Dettes fiscales et sociales		DY	69 506
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB	
<b>TOTAL (IV)</b>				EC 761 858
<b>(V)</b>				ED
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE 797 122
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Reserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	452 069
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Cegad Group

SARL 2JL

COMPTES ANNUELS

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		DGFIP N° 2059-E 2022	
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)					
Désignation de l'entreprise		SARL 2JL		Néant	
Exercice ouvert le		01/05/2021		et clos le 30/04/2022	
Durée en nombre de mois		12			
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectifs moyens du personnel		YP		10	
Dont apprentis		YF		7	
Dont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA		835 172	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		2 456	
TOTAL 1		OX		837 628	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH		30 890	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE			
Subventions d'exploitation reçues		OF		21 244	
Variation positive des stocks		OD		54 979	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		NT			
TOTAL 2		OM		107 114	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Achats		ON		365 757	
Variation négative des stocks		OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR		98 495	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		1 503	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY			
TOTAL 3		OJ		465 756	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	
				478 986	
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA		478 986	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV: <input checked="" type="checkbox"/>					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GN		837 628	
Effectifs au sens de la CVAE		EY		10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		HN			
Période de référence		GY 0 1 / 0 5 / 2 0 2 1		GZ 3 0 / 0 4 / 2 0 2 2	
Date de cessation		HR		/ /	

Capital Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée (inventaire des plans comptables professionnels, extraits de ces rubriques à joindre).  
 (\*) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes OA à OS, OX et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OI) portées en ligne OI.  
 (\*\*) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

# COMPTES ANNUELS / 2022

Période du 01/05/2021 au 30/04/2022

**Annexes**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2JL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2022, dont le total est de 797 122 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 910 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/08/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## Règles et méthodes comptables

### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

**Notes sur le bilan**

**Actif immobilisé**

**Tableau des immobilisations**

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	242 270			242 270
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 766			1 766
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>244 036</b>			<b>244 036</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 982	8 490		12 472
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 990	17 942		111 932
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 153	11 614		274 767
- Matériel de transport		118		118
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 811	15 997		53 808
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>398 936</b>	<b>54 161</b>		<b>453 097</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	112			112
- Prêts et autres immobilisations financières	3 850	2 300		6 150
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 962</b>	<b>2 300</b>		<b>6 262</b>

**Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

Éléments achetés		242 270
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		

**Notes sur le bilan**

**Amortissements des immobilisations**

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 481	285		1 766
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 481</b>	<b>285</b>		<b>1 766</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	244	324		569
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 008	18 360		79 369
- Installations générales, agencements aménagements divers	98 311	33 843		132 154
- Matériel de transport		39		39
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 701	4 174		35 875
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>191 264</b>	<b>56 741</b>		<b>248 005</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 99 848 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

#### Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres

6 150

6 150

#### Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

48 533

48 533

Autres

31 874

31 874

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

13 291

13 291

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 70 000 euros décomposé en 70 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 637 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--	--

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	253 673	68 613	185 060
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 649	77 649	
Dettes fiscales et sociales	69 507	69 507	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	236 301	236 301	
Produits constatés d'avance			

--	--	--	--

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 924
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	49 877
(**) Dont envers les associés	236 301

**Charges à payer**

--	--

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 895
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	107
ASSOCIES - INTERETS COURUS	1 336
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	6 617
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	1 727
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	21 039
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 446
TAXE D APPRENTISSAGE	881

--	--

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

--	--	--	--

CHARGES CONSTATEES D AVANCE

13 291

--	--	--	--

## 2JL

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 70.000 euros  
Siège social : 20, Boulevard de la Tour d'Auvergne  
35000 RENNES

825 291 818 RCS RENNES

\* \* \* \* \*

<p style="text-align: center;"><b>PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT SOUMISE</b> <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 NOVEMBRE 2022</b> <i>Extrait du texte des résolutions</i></p>
--

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 avril 2022, s'élevant à 9.909,69 euros de la manière suivante :

**ORIGINE :**

- Résultat net comptable :	- 9.909,69 euros
----------------------------	------------------

**AFFECTATION :**

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de :	- 9.909,69 euros
---	------------------

**TOTAL :**

---

- 9.909,69 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 NOVEMBRE 2022**

*Extrait du procès-verbal*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 avril 2022, s'élevant à 9.909,69 euros de la manière suivante :

**ORIGINE :**

- Résultat net comptable : - 9.909,69 euros

**AFFECTATION :**

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 9.909,69 euros

**TOTAL :**

- 9.909,69 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Pour extraits  
certifiés conformes  
La Gérance**

